

Les travailleurs de la réclusion administrative

par Anna Tagliabue

Menée à Paris, à Lampedusa et à Lesbos, une enquête ethnographique plonge dans les coulisses de l'enfermement administratif des étrangers en situation irrégulière.

À propos de : Louise Tassin, *Comme on les enferme. Dans les centres de rétention, de Paris à Lampedusa*, Paris, La Découverte, 2026, 279 p., 22 €.

Les centres de rétention administrative sont régulièrement envisagés à la lumière d'une opposition entre un État en capacité de contrôler et d'enfermer et des étrangers en situation irrégulière retenus en attendant leur expulsion. Pourtant, face à la multiplication des espaces d'enfermement en France et en Europe, et alors que leur gestion mobilise un nombre toujours plus important d'acteurs, une question reste souvent marginale : *qui* fait fonctionner ces lieux d'enfermement au quotidien ? C'est à cette question que Louise Tassin entend répondre. À rebours d'une littérature principalement centrée sur les institutions étatiques ou sur les acteurs associatifs, l'auteure invite à déplacer le regard pour entrer dans les rouages du dispositif d'enfermement par le biais d'acteurs aux marges du contrôle migratoire : le personnel assurant la gestion quotidienne des centres de rétention. À partir d'une enquête ethnographique menée en France, en Italie et en Grèce, elle explore ainsi les différentes formes de délégation sur lesquelles repose aujourd'hui l'enfermement administratif des étrangers en situation irrégulière.

Plutôt que d'envisager les centres de rétention administrative comme des espaces exceptionnels, marqués par une suspension du droit, l'enquête révèle en particulier une normalisation de l'enfermement fondée sur des pratiques routinières, des procédures ordinaires et une répartition des tâches parfois ambiguë. Loin de constater un retrait de l'État, la sociologue analyse la transformation de ses modes d'intervention, reposant sur la délégation de nombreuses tâches à des acteurs privés ou associatifs. S'appuyant sur les pratiques quotidiennes, les trajectoires, les marges de manœuvre, mais aussi les « ambivalences » de celles et ceux qui travaillent dans ces institutions, elle apporte une contribution originale tant aux études sur l'enfermement administratif qu'aux analyses contemporaines de l'action publique¹.

L'opacité de l'enfermement

Réalisée à Paris, à Lampedusa et à Lesbos, l'enquête ethnographique de Louise Tassin plonge le lecteur dans les coulisses de l'enfermement administratif tout en inscrivant les pratiques locales de contrôle dans une perspective européenne plus large. Si les quatre premiers chapitres sont consacrés à deux centres de rétention administrative (CRA) en région parisienne, les enquêtes menées en Italie (chap. 5) et en Grèce (chap. 6) permettent de saisir l'enfermement comme un système traversé par diverses formes de délégation à des entreprises privées, à des associations ou encore à des habitants engagés. Cette « mise en perspective » (p. 21) du cas francilien avec la rétention administrative sur les îles de Lampedusa et de Lesbos ne vise donc pas à attester d'un modèle homogène de l'enfermement, mais à mettre en évidence les logiques communes qui structurent le contrôle des migrations à travers des configurations différentes.

L'un des apports du livre consiste à montrer que l'opacité est l'un des mécanismes constitutifs de ces lieux. Si l'accès privilégié obtenu par l'auteure dans les CRA parisiens lui permet d'observer le quotidien de l'enfermement, les obstacles rencontrés à Lampedusa et à Lesbos révèlent en creux les mécanismes par lesquels ces espaces demeurent difficilement accessibles aux chercheurs ou aux journalistes. Cette opacité repose d'abord sur une mise à distance matérielle des lieux d'enfermement. À

¹ Voir Nicolas Fischer, *Le territoire de l'expulsion. La rétention administrative des étrangers et l'État de droit*, Lyon, ENS Éditions, 2017 et aussi Mathilde Darley, Camille Lancelevée et Bénédicte Michalon, « Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales », *Cultures & Conflits*, n° 90, 2013, p. 7-20.

Molnay² comme à Lampedusa, malgré la matérialité quasi-carcérale des deux centres, l'éloignement géographique contribue à leur invisibilisation dans l'espace public. Le cas de Lesbos prolonge cette réflexion. Avant la création d'un centre dédié, l'enfermement se déployait dans une pluralité de lieux dispersés autour du port et des commissariats de police. Cette fragmentation spatiale rendait l'enfermement matériellement moins visible tout en étendant les formes de confinement bien au-delà des seuls espaces officiellement identifiés comme des lieux de rétention.

L'opacité se construit également à travers l'emploi d'un vocabulaire institutionnel qui tend à masquer la privation de liberté. À Lampedusa, les centres deviennent des « centres de permanence temporaire », puis des « hotspots », tandis que l'enfermement est présenté comme une opération logistique de gestion des étrangers. Cette invisibilisation produit un double effet : elle contribue à banaliser l'enfermement tout en nourrissant des représentations stéréotypées sur les migrations et les frontières, à l'image de Lampedusa, souvent présentée comme « l'île-prison ».

Les travailleurs ordinaires de la frontière

L'ouvrage renouvelle également la compréhension des centres d'enfermement en tant qu'espaces de travail où s'entrecroisent les pratiques et les identités professionnelles d'une pluralité d'acteurs. À partir des années 1990, les politiques migratoires se caractérisent par un processus de délégation du contrôle des frontières, notamment aux compagnies aériennes³, mais aussi par la gestion quotidienne de l'enfermement des personnes en situation irrégulière, alimentant ainsi un marché de la rétention administrative. L'attention portée aux enjeux économiques de la rétention met en lumière la dimension managériale du dispositif d'enfermement, avec ses logiques d'efficacité, de contrôle et de réduction des coûts.

En France, les tâches du quotidien, telles que l'accueil des personnes retenues, l'entretien des locaux, la distribution des repas ou le nettoyage du linge, sont sous-traitées à des prestataires privés. À Lampedusa, la gestion du centre est privatisée, à l'exception de l'identification et de la surveillance policière. Le travail quotidien est alors délégué à des coopératives sociales. À Lesbos, une autre dimension de

² Nom du centre francilien anonymisé par l'auteure de l'ouvrage.

³ Virginie Guiraudon, « Logiques et pratiques de l'État délégateur : les compagnies de transport dans le contrôle migratoire à distance. Partie 2 », *Cultures & Conflits*, n° 45, 2002, p. 63-79.

l'externalisation se donne à voir, car les pratiques d'assistance des bénévoles se pérennisent et viennent partiellement se substituer à la responsabilité de l'État. Les enjeux de la délégation à des structures non étatiques apparaissent ainsi dans toute leur complexité, faisant écho au concept de *borderwork* (ou « travail de production de frontière »), développé par Chris Rumford⁴ pour désigner la manière dont les acteurs, souvent éloignés des centres de décision, vivent et façonnent la frontière. En effet, ces travailleurs participent, de manière différenciée, à la production quotidienne de l'enfermement administratif par leurs interventions, leurs interprétations des règles, leurs initiatives ou leurs silences. Leur rôle central se manifeste également par la liberté de circulation dont ils disposent au sein des centres, ce qui les conduit à assurer la gestion des déplacements des retenus et à devenir, pour reprendre les mots d'un employé, « les garants du mouvement » (p.37).

L'enquête retrace alors les trajectoires de ces travailleurs souvent eux-mêmes en situation de précarité sociale. Recrutés dans des conditions globalement peu favorables, parfois issus de l'immigration ou anciens sans-papiers, ils partagent certaines expériences avec les personnes retenues. Cette proximité sociale et biographique constitue à la fois une ressource pour le fonctionnement des centres et une potentielle cause de tensions avec les retenus ou les policiers.

L'enquête permet ainsi de restituer « l'ambivalence » de la position de ces travailleurs sans pour autant réduire l'analyse à une opposition rigide entre domination et résistance. Elle place au centre de la réflexion les tensions qui traversent le travail quotidien de ces prestataires privés. Ces derniers doivent en effet maintenir une certaine distance professionnelle tout en répondant aux demandes des personnes retenues, coopérer avec la police tout en s'en distanciant, respecter les procédures et, en même temps, trouver des solutions informelles pour désamorcer les tensions qui peuvent se créer. La délimitation de leur mission est alors floue et se heurte à l'urgence du terrain, les amenant à endosser plusieurs rôles : traducteurs, médiateurs, accompagnateurs, voire « passeurs de droit ». Ils développent ainsi une expertise pratique qui les conduit à assurer des tâches allant bien au-delà de celles prévues par leur contrat, sans véritable reconnaissance matérielle ou symbolique. Cette proximité sociale est finement analysée, donnant lieu à des formes d'identification, de solidarité, mais aussi de distanciation. À cet égard, l'analyse de Louise Tassin fait écho aux

⁴ Chris Rumford, « Introduction: Citizens and Borderwork in Europe », *Space and Polity*, vol. 12, n° 1, 2008, p. 1-12.

réflexions de Sandro Mezzadra et Brett Neilson⁵, pour qui la frontière ne constitue pas seulement un instrument de contrôle, mais surtout un dispositif de production de hiérarchies du travail donnant lieu à de nouveaux modes d'exploitation. C'est en effet sur une main-d'œuvre subalterne et précaire que repose le dispositif d'enfermement.

Dépolitisation du travail en rétention

L'analyse des pratiques et des conditions de travail s'inscrit dans une perspective plus large d'étude des évolutions de l'action publique. En effet, Louise Tassin questionne en filigrane les reconfigurations de l'exercice du pouvoir étatique, en recentrant la réflexion sur ce qui est traditionnellement relégué aux marges. Elle montre comment la délégation du contrôle migratoire contribue à fragmenter les responsabilités de l'État liées à l'enfermement des étrangers. Ainsi, si la lutte contre « l'immigration irrégulière » apparaît aujourd'hui comme un enjeu politique majeur, elle s'accompagne paradoxalement d'une « dépolitisation du travail en rétention » (p. 262). Cette dynamique repose tout d'abord sur une fragmentation du travail au sein de ces centres. Les policiers interviennent presque exclusivement dans le cadre du maintien de l'ordre ou de tâches administratives, tandis que les interactions quotidiennes sont confiées à des prestataires privés ou aux acteurs associatifs. Cette division du travail produit alors une mise à distance physique et symbolique entre les agents de police et les personnes enfermées, alimentant un désengagement des autorités et favorisant une perception plus abstraite et homogénéisante des étrangers retenus.

Un autre mécanisme mis en lumière repose sur l'existence d'une rhétorique propre au service ou à l'assistance. Le vocabulaire de l'accueil, emprunté à l'hôtellerie, participe alors à l'euphémisation de la réalité de l'enfermement. Ce registre discursif véhicule une représentation de la rétention qui finit par être intériorisée par les travailleurs eux-mêmes, qui tendent à se définir comme des « exécutants subalternes dépourvus du pouvoir de décision » (p. 262) plutôt que comme des acteurs du contrôle migratoire.

Enfin, l'ouvrage propose une réflexion passionnante sur la manière dont ces travailleurs contribuent à la production et à la hiérarchisation des catégories

⁵ Sandro Mezzadra, Brett Neilson, *La frontière comme méthode ou La multiplication du travail*, trad. par Julien Guazzini, Toulouse, L'Asymétrie, 2019.

migratoires, en venant à « investir les processus de catégorisation moraux et raciaux qui distinguent les “bons” et les “mauvais” étrangers [...] » (p. 262). Cette question, qui émerge tout au long de l’enquête, notamment à travers les distinctions morales établies entre différents groupes de migrants, mériterait sans doute d’être davantage explorée, car elle offre des perspectives fécondes sur les processus ordinaires de catégorisation propres au dispositif frontalier. L’attention portée aux travailleurs qui font fonctionner les centres de rétention administrative ouvre la voie à une réflexion sur la manière dont les catégories migratoires produites par l’État sont concrètement mobilisées, appropriées, voire redéfinies, dans le cadre de leur travail quotidien.

Les questionnements soulevés par l’ouvrage de Louise Tassin apparaissent d’autant plus actuels que les politiques migratoires nationales et européennes connaissent aujourd’hui un nouveau durcissement. En témoigne l’adoption par le Parlement européen du règlement « retour », le 17 juin 2026. Celui-ci doit en effet permettre de renforcer l’externalisation du contrôle migratoire, notamment par la création de centres de rétention en dehors de l’Union européenne, tout en systématisant le recours à l’enfermement administratif.

Publié dans lavedesidees.fr, le 15 juillet 2026.